



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
07 FEVRIER 2025

Délibération n° 2025/03

Date de la convocation : 31/01/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 8
Représenté : 2

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Brigitte MOREL, Odile BRÉANT, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique PETEL-GRAUX, Christiane HONORÉ.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Marie-Paule BONHOMME procuration à Christiane HONORÉ, Béatrice NUGEYRE.

Secrétaire de séance : Odile BRÉANT

OBJET : Signature convention aux missions optionnelles du CDG 76.

Madame la Présidente expose aux membres de la commission administrative que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin. Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre aux missions suivantes :

- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Réalisation des paies, des déclarations sociales annuelles, collecte des taux et calcul du prélèvement à la source
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé maladie et relevant du régime général
- Conseil en organisation

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Réalisation des dossiers CNRACL
- RGPD (délégué à la protection des données mutualisée)
- Référent signalement des actes de violence et de harcèlement
- Missions archives
- Médecine professionnelle (équipe pluridisciplinaire composé de médecins, d'infirmier(ères) en santé au travail, de psychologues du travail et d'ingénieurs spécialisés en hygiène / sécurité et en ergonomie)
- Aide à la réalisation du document uniquement d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI)
- Expertise en hygiène / sécurité
- Expertise en ergonomie
- Psychologue du travail
- Management du risque amiante (réglementation, enjeux, plan d'actions)
- Ou toute autre mission

L'adhésion à cette mission nécessite au préalable l'adhésion à la mission « Médecine professionnelle ».

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- 1 – d'adhérer aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime
- 2 – d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion ainsi que les documents s'y rapportant
- 3- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2025

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Odile BRÉANT




Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 10 mars 2025

Affichage : 10 mars 2025